

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Délégation
interministérielle
à l'Aide aux
Victimes



Concertation nationale sur l'accompagnement et le parcours d'indemnisation et de résilience des victimes d'actes de terrorisme : bilan du groupe de travail « parcours d'indemnisation »

Paris, le 8 février 2022

La prise en charge des victimes de terrorisme a été particulièrement renforcée depuis la vague d'attentats sans précédent qu'a connu notre pays en 2015 et 2016. Si les dispositifs en place ont fait la preuve de leur efficacité⁽¹⁾, **un retour d'expérience** s'imposait toutefois, pour mesurer les avancées réalisées et identifier les pistes d'amélioration répondant aux préoccupations concrètes des victimes.

La **Délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV)** a lancé à cette fin, le 29 juin 2021, **une grande concertation nationale** associant l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels intervenant dans le parcours d'accompagnement, d'indemnisation et d'aide à la résilience des victimes de terrorisme.

Dans ce cadre, **un premier groupe de travail sur le « parcours d'indemnisation »**, porté par le Fonds de Garantie des Victimes (FGTI) et dont les débats ont été modérés par la fédération France Victimes, a conduit ses travaux du 8 juillet 2021 au 27 janvier 2022. Il s'est appuyé sur une **démarche inédite de consultation directe** des victimes d'attentats indemnisées par le Fonds de garantie, impliquant les associations de victimes ou d'aide aux victimes⁽²⁾, les administrations et organismes de service public concernés⁽³⁾ ainsi que le conseil national des barreaux.

Une **plateforme numérique accessible durant 4 mois, a permis à plus de 600 victimes de terrorisme** d'exprimer leur perception globale, sur la procédure d'indemnisation, **les réformes engagées au cours des dernières années** (politique de relation directe avec les victimes, guide de l'indemnisation, charte de l'expertise médicale, mise en place d'un médiateur, réforme du mode de désignation des médecins experts, création de la JIVAT, etc.) et sur les **améliorations souhaitables**.

Ces contributions, complétées d'**entretiens d'approfondissement menés** avec chaque association, et de plus de 20 heures d'échanges en **séance plénière** et ateliers ont mis en évidence :

- **Une perception positive des relations avec les chargés d'indemnisation du FGTI, dont la réactivité a été soulignée lors de la prise en charge** et du versement des provisions ;
- Des appréciations moins favorables concernant **l'expertise médicale ressentie comme un moment sensible, voire difficile par de nombreuses victimes** ;
- Enfin, des retours plus nuancés s'agissant de **l'offre d'indemnisation**, qui nécessite davantage d'**information et de pédagogie**.

⁽¹⁾ Il a été salué par la Cour des comptes et a été décrit par la Commission européenne en mars 2019 comme l'un des plus avancés au plan international.

⁽²⁾ AFVT, FENVAC, France Victimes, 13onze15-Fraternité-Vérité, Life for Paris, Life for Nice-14 juillet 2016, Mémorial des anges, Promenade des anges-14 juillet 2016, Association Victimes Attentats-AVA, Strasbourg-Des larmes au sourire,

⁽³⁾ DIAV, SADJAV, Fonds de Garantie des Victimes, Assurance Maladie, ONACVG, Service des pensions, CN2R

Ces contributions ont alimenté **les réflexions de quatre ateliers de travail thématiques⁽⁴⁾ qui ont permis de construire un plan d'action centré sur les axes suivants :**

- **Renforcer les relations entre le FGTI et les victimes**, y compris en présence d'un avocat si la victime le souhaite ;
- **Mieux préparer les parties prenantes à l'expertise médicale**, notamment par la formation que l'ENM dispense aux experts judiciaires et en améliorant l'information de la victime en amont du rendez-vous d'expertise ;
- **Renforcer la pédagogie sur la procédure d'indemnisation et mieux répondre aux attentes concrètes des victimes tout en renforçant leur confiance dans le dispositif**, notamment en explicitant les modalités et règles d'intervention des différents acteurs ;

Fluidifier les interactions entre les acteurs de la prise en charge des victimes pour simplifier leur parcours, notamment via le renforcement de l'information de chaque victime sur les droits spécifiques aux victimes du terrorisme.

Des points d'étapes seront organisés régulièrement pour rendre **compte de l'avancement des travaux**.

Par ailleurs, la DIAV a annoncé la mise en place des **groupes de travail sur cinq autres thématiques** concernant les victimes d'attentats :

- La prise en charge pendant la crise
- La place des victimes dans la procédure pénale ;
- Le parcours administratif des victimes ;
- La prise en charge des victimes françaises d'attentats à l'étranger et des victimes étrangères d'un attentat en France ;
- Le parcours de reconstruction (parcours de soins, parcours de retour à l'emploi).

Les travaux relatifs au « **parcours de soins** » seront lancés fin mars 2022.

Frédérique CALANDRA



Déléguée Interministérielle à
l'Aide aux Victimes

Julien RENCKI



Directeur général du Fonds de
Garantie des Victimes

CONTACT PRESSE

Eloïse Le Goff,
DIRECTION DE LA COMMUNICATION
01 43 98 87 93
06 25 04 42 41
eloise.le-goff@fgvictimes.fr

DÉCOUVREZ

[NOTRE SITE INTERNET](#)

[NOTRE RAPPORT D'ACTIVITÉ](#)

[NOTRE PLAQUETTE INSTITUTIONNELLE](#)

SUIVEZ NOUS



⁽⁴⁾ Les relations entre le FGTI et les victimes tout au long du parcours d'indemnisation ; l'expertise médicale ; les règles et modalités d'indemnisation ; l'articulation du FGTI avec les autres acteurs de la prise en charge des victimes.